



**Groupe de Recherche et de Protection des Libellules « Sympetrum » (GRPLS)**

7 rue de la Synagogue, 26400 Aouste-sur-Sye  
07 89 58 01 37 (président : Jean-Michel Faton)

contact.sympetrum@gmail.com

[www.sympetrum.fr](http://www.sympetrum.fr)

## Conseil d'administration du 10 janvier 2023

**Présents** : Régis Krieg-Jacquier, Jean-Michel Faton, Claude Sanitas, Nicolas Souvignet, Marie Lamouille-Hébert, Macha Joanin, Alain Ladet, Cyrille Deliry

**Invités** : Loup Noally, Nadine Catry

**Excusés** : Laura Guyot

Le CA se déroule dans le salon Zoom de l'association, en visio, de 20h00 à 21h45.

Le prochain CA est prévu le mardi 14 février 2023 à 20h00



## Affaires courantes

### Point comptabilité :

L'étude sur le Haut-Rhône devrait être payée prochainement pour un montant d'environ 1400€. Il y a eu également une forte activité sur le site Hello-Asso en lien avec les adhésions 2023.

Jean-Michel a fait un budget prévisionnel pour 2023 (voir tableau ci-dessous). Ce tableau permet d'avoir une vision de la comptabilité mais attention toutefois car certains projets seront payés en 2024. Certains projets sont à rajouter dont notamment la formation ATIB, le devis va être envoyé pour un montant d'environ 750€. Alain précise qu'il va boucler prochainement le budget réalisé de 2022 et qu'il se penchera alors sur celui de 2023.

Jean-Michel émet une vigilance concernant le budget prévu en 2023. Les associations deviennent redevables de la TVA lorsque leur chiffre d'affaires de l'année en cours dépasse le montant de 34 400€ (prestation de services)

<https://www.associations.gouv.fr/l-exception-l-assujettissement-aux-impots-commerciaux.html>

Marie et Nicolas précisent que cela ne prend en compte que les projets soumis à concurrence (réponse à des appels d'offres). Les subventions, adhésions, formation ATIB... ne rentrent pas dans ce cadre.

Avec les recettes prévus, le GRPLS pourra financer une partie de l'atlas de la Drôme néanmoins on espère en vendre. Une association locale adhérente, « Biodiversité des canaux de Valence » va aider à diffuser l'atlas en dépôt vente.

Objet	Organisme	Montant
Cotisations 2023	161 adhérents	1 000,00 €
Atlas Drôme	CD26	7 000,00 €
Atlas Drôme	CR	2 000,00 €
Atlas Drôme	Mairie d'Aouste	280,00 €
Atlas Drôme	Ass. Canaux Valence	280,00 €
<b>Subventions et cotisations</b>		<b>10 560,00 €</b>
Avis habitats menacés	Pôle Invertébrés	1 200,00 €
DR Pissarotte	DREAL	2 000,00 €
Etude Haut-Rhône	Syndicat Haut-Rhône	1 400,00 €
Etude odonotologique Lyon	Ville de Lyon	9 750,00 €
Formation ATIB	Université Lyon	650,00 €
Natura 2000 Roubion	Syndicat du Roubion	2 100,00 €
PNA Grand Albert	DREAL	6 350,00 €
PNA <i>Oxygastra</i> 2023	DREAL	3 000,00 €
Pont des Pierres	LPO	1 883,60 €
Suivi de 5 tufières 2022-2023	IFREEMIS	4 500,00 €
Suivi Déborah <i>Coenagrion mercuriale</i>	GRT Gaz	0,00 €
Tufière Combe-Laval	Parc du Vercors	2 050,00 €
<b>Prestations de service non concurrentielles</b>		<b>37 883,60 €</b>

*Tableau actualisé en cours de réunion*

**Une lettre de soutien à FNE74** a été rédigée. Le message général est que le Département en se passant de FNE se prive de solutions pour sauver la nature et la biodiversité. De plus, il y a des menaces pour *Aeshna caerulea* et pour la SAP. Le courrier est validé et voté à l'unanimité. Cependant, Cyrille rajoutera une ligne en bas de page sur les engagements internationaux (Montréal) de la COP15. Le don fait à FNE sera de 50€ : c'est symbolique.

**Le devis de l'atlas Drôme** concernant l'imprimeur est à faire car les prix augmentent rapidement. Pour la Loire le devis avait été figé. Consulter 2

imprimeurs. La mise en page sera faite par Guy Comte (car il est très efficace).

**La nomination d'André Ulmer comme membre d'honneur est proposée** pour saluer son travail dans le passé en tant que premier coordinateur de la Loire et pour son aide concernant l'atlas de Loire et le délai supplémentaire qu'il a obtenu auprès du département 42.

Pour rappel, voici ce qu'implique le titre de membre d'honneur :

- Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent (ou ont rendu) des services à l'association ou ayant défendu (ou défendant) les buts poursuivis par celle-ci. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation annuelle.

Ce statut est délivré pour une durée illimitée et confère au membre une cotisation offerte. Ce statut n'offre pas de pouvoir particulier. Actuellement l'association compte plusieurs membres d'honneur : Charles De-grange, Cyrille Deliry, David Loose, Daniel Grand.

Quelques doutes sont émis. Même si André a initié l'odonatologie dans la Loire, devrions nous nommer les membres de chaque département qui ont fait avancer ce domaine ? De plus, son rôle concernant l'atlas de Loire a participé à rendre ce projet réel mais tout membre de l'association dans la même situation aurait eu à le faire. Enfin, André a-t-il vraiment envie de revenir dans l'association ? Cette proposition est soumise au vote : 4 abstentions, 2 contre, 3 pour. André Ulmer est donc nommé selon la majorité absolue des voix en sa faveur.

## Débat : Les priorités du PNA Libellules en 2023

**Travail sur *Oxygastra curtisii*** dans la région RA (dans la rivière Drôme et de l'Eygues) en parallèle du travail de FNE Loire sur cette espèce. Une synthèse commune sera réalisée. L'espèce a besoin de rivières ou de gravières ou de grands lacs ? Plein d'autres zones auraient pu intégrer l'étude mais dans le PNA la Loire était mentionnée comme périmètre prioritaire. Marie va rencontrer une personne de la CNR car ils ont des données non

publiées donc elle va faire une demande pour les reverser. Elle en profitera pour leur présenter le PNA et les actions sur le Rhône.

**Suivi du retour des Leucorrhines au Grand Albert.** Jean-Michel veut proposer un projet sur le grand Albert pour étudier le retour des Leucorrhines avec la LPO. C'est de l'ordre de la gestion. Jean-Michel a fait un pré-projet et un début de réflexion a été initié avec Marie et Nicolas. Cyrille précise qu'étudier les Leucorrhines c'est intéressant mais attention parfois il faut attendre très longtemps pour observer une recolonisation (exemple de l'étang Barral en Isère). Ce projet est considéré comme prioritaire par le Groupe *Sympetrum*.

Marie a fait une demande de devis pour *pectoralis* pour savoir si des prospections à partir de l'ADN est rentable et envisageable ? Deux devis demandés : le premier pour 20 sites d'un montant de 3120€ et un autre pour 90 sites d'un montant d'environ 5000€ . L'objectif est de repérer où est l'espèce car il est difficile de la contacter du fait de sa discrétion. Reste a savoir si c'est au PNA de financer ?

Cyrille rappelle que la rédaction du **PNA régional** n'est toujours pas actualisée depuis l'ajout de 8 espèces en 2022. Marie précise que cela va être réalisé mais pas en 2023. Au plus tard ce sera fait en 2025 avant la fin de la convention avec la DREAL. Travailler sur les espèces indiquées dans la première déclinaison c'est déjà bien car pas pu travailler sur toutes les espèces. En 2023 il est prévu de travailler avec le GO'A pour faciliter la mise à jour de ce document. Rencontre prévue avec le GO'A le 26 janvier 2023.

## Questions diverses

Participe-t-on au Grand-Marathon des libellules ? Le cas échéant sous quel nom ? Le terme « journée des libellules » a été proposé. Une demande a été faite à *La Selysienne* (qui est le créateur de cet événement). Le CA propose de participer à un intitulé régional « La Journée des Libellules en Rhône-Alpes ».

Vote : 8 pour, 1 contre

L'événement aura lieu les 23 et 24 juin 2023.

Des autocollants ont été envoyés par voie postale. Si les coordinateurs en veulent, il faut en demander à Jean-Michel.

Réunion dans le cadre du COTECH de la SAP, prévue le 11 janvier 2023 pour défendre le projet de création d'une réserve naturelle nationale pour l'Étang du Grand Albert pour mener actions de gestion durablement financées. Jean-Michel et Nadine représenteront le Groupe Sympetrum.

*Bien que les questions diverses disponibles n'aient pas été épuisées, le Conseil d'administration se termine à 21h45.*